



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37105

Texte de la question

M. Bertrand Pancher attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme du lycée actuellement en cours d'élaboration. Si la réforme du lycée est effectivement nécessaire afin de mieux préparer les élèves au baccalauréat et de mieux les orienter vers l'enseignement supérieur, des questions se posent quant à ses modalités exactes de mise en oeuvre. Les enseignants des sciences économiques et sociales, plus particulièrement, s'interrogent sur la place accordée à cette matière dans la nouvelle organisation du lycée. Ils estiment que cet enseignement généraliste, qui permet une analyse de tous les grands problèmes économiques et sociaux - l'égalité des chances, le chômage, la mondialisation -, devrait trouver parfaitement sa place dans le tronc commun. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement quant à la place accordée à cette matière dans le nouveau lycée.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que seront traitées la question de la place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement du lycée ainsi que celle du maintien de la filière ES.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Pancher](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37105

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10604

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4629